

Citoyenneté et éligibilité à l'aide de la FEMA

Release Date: oct 19, 2024

La FEMA s'est engagée à aider tous les sinistrés éligibles des 28 comtés de Caroline du Sud et de la Nation indienne de Catawba à se remettre de l'ouragan Helene, qu'il s'agisse de citoyens américains, de ressortissants non citoyens et d'étrangers qualifiés.

Les sinistrés des comtés éligibles peuvent demander une aide au titre du programme de la FEMA pour les particuliers et les ménages (IHP). Vous ou un membre de votre foyer devez être citoyen américain, ressortissant non citoyen ou étranger qualifié.

Si vous n'avez pas le statut de citoyen américain, de ressortissant non citoyen ou d'étranger qualifié, votre ménage peut tout de même demander une aide dans les conditions suivantes :

- Un autre membre adulte de votre ménage répond aux critères d'éligibilité et certifie son statut de citoyen au cours de la procédure de demande ou signe le formulaire de déclaration et de décharge, ou
- Le parent ou le tuteur d'un enfant mineur qui est un citoyen américain, un ressortissant non citoyen ou un étranger qualifié demande une aide au nom de l'enfant qui vit dans le même foyer. Le parent ou le tuteur légal doit s'inscrire en tant que codemandeur et l'enfant doit être âgé de moins de 18 ans au moment du sinistre.

Statut juridique

La FEMA ne fournira pas de manière proactive d'informations sur les demandeurs aux services d'immigration ou aux services de police.

Étrangers qualifiés



FEMA

Page 1 of 4

Un « étranger qualifié » peut être:

- Un résident permanent légal (détenteur d'une « carte verte »).
- Un bénéficiaire d'asile, un réfugié ou un étranger dont l'expulsion est suspendue.
- Un étranger bénéficiant d'une libération conditionnelle aux États-Unis depuis au moins un an.
- Un étranger bénéficiant d'une entrée conditionnelle (selon la loi en vigueur avant le 1er avril 1980).
- Un citoyen cubain ou haïtien à l'arrivée sur le territoire.
- Les étrangers aux États-Unis qui ont été victimes de mauvais traitements, de coups et blessures ou de cruauté extrême de la part d'un conjoint ou d'un autre membre de la famille ou du ménage, ou qui ont été victimes d'une forme grave de trafic d'êtres humains.

Ressortissants non citoyens

Un ressortissant non citoyen est une personne née dans un territoire d'outremer des États-Unis - par exemple, la République des Îles Marshall - à la date ou après la date à laquelle les États-Unis ont acquis cette possession, ou une personne dont les parents sont des ressortissants américains non citoyens. Tous les citoyens américains sont des ressortissants américains, mais tous les ressortissants américains ne sont pas des citoyens américains.

Enfants mineurs admissibles

Le parent ou le tuteur d'un enfant vivant dans le même foyer peut demander une aide au nom de l'enfant mineur qui est un citoyen américain, un ressortissant non citoyen ou un étranger qualifié. L'enfant doit être âgé de moins de 18 ans au 25 septembre 2024, premier jour de la période d'incident.

Ressources

Voir les exigences en matière de citoyenneté et de situation au regard de l'immigration pour les prestations publiques fédérales pour plus d'informations en plusieurs langues à fema.gov/assistance/individual/program/citizenship-



FEMA

[immigration-status.](#)

Si vous n'êtes pas sûr de votre situation au regard de l'immigration, consultez un spécialiste de l'immigration pour savoir si votre statut répond aux critères d'immigration requis pour bénéficier de l'aide de la FEMA en cas de catastrophe. Consultez nvoad.org/ pour en savoir plus sur d'autres organisations bénévoles.

Comment demander l'aide de la FEMA

Les propriétaires et les locataires des comtés d'Abbeville, d'Aiken, d'Allendale, d'Anderson, de Bamberg, de Barnwell, de Beaufort, de Cherokee, de Chester, d'Edgefield, de Fairfield, de Greenville, de Greenwood, de Hampton, de Jasper, de Kershaw, de Laurens, de Lexington, de McCormick, de Newberry, d'Oconee, d'Orangeburg, de Pickens, de Richland, de Saluda, de Spartanburg, d'Union et de York et de la Nation indienne Catawba peuvent demander une aide gouvernementale.

Le moyen le plus rapide de faire une demande est de se rendre en ligne sur le site DisasterAssistance.gov. Pour obtenir de l'aide en personne, vous pouvez vous rendre dans n'importe quel centre de récupération après catastrophe. Pour trouver un centre près de chez vous, veuillez vous rendre au fema.gov/drc ou envoyer « DRC » avec votre code postal au 43362.

Vous pouvez également le faire sur [l'application de la FEMA](#) pour les appareils mobiles ou appeler gratuitement le **800-621-3362**. La ligne téléphonique est ouverte tous les jours. L'aide est disponible dans de nombreuses langues. Si vous utilisez un service de relais, tel que le Video Relay Service (VRS), un téléphone sous-titré ou un autre service, donnez ce numéro à la FEMA.

Pour une vidéo en langue des signes américaine, une voix off et des sous-titres sur la façon de demander de l'aide de la FEMA, sélectionnez ce [lien](#). Les programmes de la FEMA sont accessibles aux survivants handicapés et aux autres personnes ayant des besoins fonctionnels et d'accès.

Les programmes de la FEMA sont accessibles aux survivants handicapés et aux autres personnes ayant des besoins fonctionnels et d'accès.



Pour obtenir les dernières informations sur le rétablissement de la Caroline du Sud, consultez www.fema.gov/disaster/4829.

Suivez la FEMA sur X à x.com/femaregion4 ou sur Facebook à facebook.com/fema.

